

SOCIETE ORNITHOLOGIQUE LA GAULOISE

Concours de Feuquières en Vimeu du 17 octobre au 22 octobre 2023

Règlement intérieur du Concours

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les amateurs d'oiseaux baguant UOF, FFO ou CDE.

ARTICLE 2 : Aucun oiseau indigène protégé par la loi, ni ceux mentionnés dans la convention de Washington (annexe 1) et par décret ceux de Guyane, ne pourra être présenté (sauf si l'éleveur est titulaire du certificat de capacité et d'une autorisation de sortie du ministère concerné)

ARTICLE 3 : Seuls sont admis à concourir les oiseaux propre élevage nés en 2023 (sauf exceptions prévues dans la classification UOF 2023) , porteurs d'une seule bague fermée au numéro de souche de l'éleveur.

ARTICLE 4 : Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

2,50€ par oiseau
4,50€ pour le duo
9,00€ pour le Stam
3,00€ pour le palmarès obligatoire

ARTICLE 5 : Les concurrents sont conviés à utiliser leurs propres cages sous réserve que ce matériel soit standard et en parfait état de propreté. Les grandes perruches (de taille égale ou supérieure à l'omnicolore) seront jugées en volières de 1mx0,5m et certaines colombes seront jugées dans des petites volières, fournies dans la limite de ses possibilités par la société. La GAULOISE pourra également fournir des cages pour le concours à ceux qui le désirent (toujours dans la limite de ses possibilités) contre une caution de 10€00/cage pour les éleveurs extérieurs + 2€00/cage de location. **Dans ce cas, remplir la demande de cage sur la feuille d'encagement.**

Il est rappelé que les cages doivent être de couleur noire, que seul le sable gris ou blanc sera admis comme fond de cage, que les fontaines seront fournies par l'organisateur. Aucun signe de distinction ne sera accepté.

ARTICLE 6 : **HORAIRE A RESPECTER POUR DES PROBLEMES D'ORGANISATION. L'enlogement aura lieu le mardi 17 octobre à partir de 16h00 pour les canaris postures, la faune européenne et les colombes. Puis le mercredi 18 octobre à partir de 15 heures, pour les canaris couleurs, les becs crochus et les exotiques becs droits à la salle socioculturelle de Feuquières en Vimeu en présence des commissaires désignés par le bureau de la Gauloise.**

Dans le cas où des oiseaux présentés ne correspondraient pas à ceux inscrits, le changement ne serait accepté que pour les oiseaux de même catégorie et de même classe .

Le délogement s'effectuera le dimanche 22 octobre à partir de 17h00.

ARTICLE 7 : Les jugements auront lieu le **mercredi 18 octobre et le jeudi 19 octobre**

Les décisions des juges seront sans appel.

Pendant la durée des jugements, seuls seront admis dans la salle les membres mandatés par le bureau de la Gauloise.

ARTICLE 8 : Les oiseaux seront présentés et retirés après l'exposition par les soins des exposants ou de leurs représentants à leurs risques et périls. La Gauloise en prendra le plus grand soin pendant la durée du concours et de l'exposition, elle assurera leur nourriture ; toutefois elle ne pourra être tenue responsable des accidents, vols ou morts dont ils pourraient être victimes.

ARTICLE 9 : Tout oiseau concourt soit en individuel, en duo ou en stam.

Tout oiseau obtenant au minimum : 90 points pourra être champion de sa classe, 89 points sera deuxième ou troisième de sa classe,

Tout stam obtenant au minimum y compris les points d'harmonie : 360 points pourra être champion de sa classe, 358 points sera deuxième de sa classe, 356 points sera troisième de sa classe.

Tout oiseau champion, dont la bague serait illisible ou dont le diamètre ne correspondait à l'oiseau, sera déclassé.

ARTICLE 10 : Prix d'élevage par catégorie :

- Canaris sur 7 oiseaux
- Hybrides et faune européenne sur 7 oiseaux
- Canaris postures sur 7 oiseaux
- Exotiques becs droits et colombes sur 7 oiseaux
- Psittacidés sur 5 oiseaux.

Les ex-aequo seront départagés suivant le critère du plus grand nombre de points sur 8, 9 **oiseaux** (ou plus).

ARTICLE 11 : Récompenses :

- Le champion de chaque classe sera récompensé par un souvenir et une médaille (un souvenir et une médaille maximum par éleveur)
- Le premier de chaque Prix d'élevage se verra attribuer un challenge. Attention : **minimum de 3 éleveurs et de 30 oiseaux dans le prix d'élevage**. Celui ci sera attribué définitivement après l'avoir gagné deux années consécutives
- Chaque éleveur, ayant exposé **un minimum de 5 oiseaux**, sera récompensé par un lot.
- Les 6 meilleurs oiseaux de leur catégorie recevront une médaille

Ces remises de récompenses auront lieu le **Dimanche 22 octobre à 11 heures**

ARTICLE 12 : Les exposants n'auront en aucun cas le droit de retirer les cages des oiseaux exposés - sauf autorisation spéciale - ni de changer les oiseaux de cages, ceci pendant toute la durée de l'exposition.

ARTICLE 13 : Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le Bureau de la Gauloise sera seul qualifié pour prendre toutes décisions qui s'imposeraient pour la bonne marche de la manifestation.

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Les feuilles d'engagement, de bourse, **avec section et classe**, de repas lisiblement remplies devront parvenir impérativement pour le **7 octobre 2023** à la Trésorière de la Gauloise pour saisie : **attention nouvelle adresse mail**

FOURDRAIN Florence 5 rue des tilleuls 76260 Melleville. Tel 02.35.50.23.57 flo.fourdrain@outlook.fr

La classification : <https://www.ornithologies.fr/blog/competitions/les-classes-concours-nationales/>

Il est précisé :

qu'il y aura possibilité de **restauration sur place le SAMEDI midi et le DIMANCHE midi** (Penser à réserver...
Imprimé joint à renvoyer en même temps que votre feuille d'engagement)

INAUGURATION : Le vendredi 20 octobre à 18H00 avec les éleveurs

Déroulement du concours :

MARDI 17 OCTOBRE : préparation de la salle, enlogement à partir de 16h00 jusque 18h30 des postures, faune européenne,colombes

MERCREDI 18 OCTOBRE : enlogement des autres espèces à partir de 15h00 jusque 18h30, jugements postures, FE,colombes

JEUDI 19 OCTOBRE : jugements des canaris, becs crochus, exotiques becs droits

VENDREDI 20 OCTOBRE : mise en place des oiseaux et de la salle
18H00 INAUGURATION

SAMEDI 21 OCTOBRE : ouverture au public

DIMANCHE 22 OCTOBRE : ouverture au public
11h00 remise des prix
17H00 délogement des oiseaux